

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTONICS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

EXTERIEUR.

AFRIQUE.

Alger, le 18 septembre. — La dernière expédition de l'Angleterre contre Alger n'ayant pas été racontée avec détail par les journaux anglais, nous croyons encore à propos d'en offrir une relation assez circonstanciée.

Les Anglais sont arrivés devant Alger le 10 juillet; leur escadre était composée de vingt-deux bâtimens, savoir: un vaisseau de 80, cinq frégates, quatre bombardières à deux mortiers, quatre cutters, deux corvettes, deux bricks et deux transports, de plus un navire à vapeur. Le 12, l'amiral mouilla avec quatre frégates presque à la portée du canon, et un cutter arrivé le matin s'étant un peu trop approché de la rade, où il resta en calme, toutes les chaloupes canonnières algériennes, au nombre de 33, firent feu sur lui. Les forts de la ville tirèrent aussi, mais sans atteindre les Anglais. Une petite brise s'étant élevée, le cutter prit le large, et le combat, qui avait commencé à six heures du soir, finit à sept. Le vaisseau amiral anglais et la frégate firent feu sur les canonnières pendant cette petite action. Le jour suivant, l'amiral fit lever l'ancre à son escadre et prit le large. Rien ne peut se comparer à l'enthousiasme des Algériens après cette première affaire. On enflamma le courage de la multitude par mille contes absurdes, et le dey fit même porter à la marine des sommes considérables pour être distribuées à ceux qui se distinguaient.

Les Anglais ne reparurent que le 24 juillet; ce jour-là, ils entrèrent dans la rade, se rangèrent en bataille, et tout semblait annoncer une attaque sérieuse et générale. Les Algériens furent les premiers à commencer le feu; mais à peine les premiers coups furent-ils tirés, qu'un grand étonnement de tout le monde, on vit le vaisseau amiral anglais hisser pavillon parlementaire. Une frégate arbora le même signal; mais malgré ces démonstrations pacifiques, les Algériens continuèrent à faire feu des batteries de la marine. Alors on vit une chaloupe se détacher du bord de l'amiral; et le feu des batteries ayant cessé par ordre du dey, le capitaine du port envoya un canot pour reconnaître l'embarcation anglaise, chargée de propositions pour le dey de la part de l'amiral. Le dey donna de suite audience à cet envoyé, qui déclara que l'amiral Néal faisait au dey les mêmes propositions que par le passé, et que s'il n'y accédait pas dans deux heures, il attaquerait la ville. « Va dire à ton amiral, lui répondit le dey, que j'ai juré, par le vrai Dieu, et sur la religion, que tant que je vivrai le consul ne mettra pas le pied dans mes états; dis-lui de plus, que j'ai ma montre à la main, et que si, dans deux heures, il ne commence pas le feu, je le ferai commencer. » Malgré l'arrogance de cette réponse, les négociations continuèrent, et les Anglais consentirent à remplacer le consul que les Algériens ne voulaient pas recevoir. La paix a été signée le 26 juillet, et, à dix heures les forts saluèrent l'escadre, et le salut fut rendu par le vaisseau amiral anglais. (*)

On raisonne diversement sur la conduite des Anglais dans cette occasion, et l'opinion de la plupart des Européens est qu'ils ont voulu plutôt rehausser qu'humilier le courage de cette horde barbaresque. Si c'est là le but qu'ils ont en vue, on peut dire qu'il leur a parfaitement réussi, car la régence menace déjà la Sardaigne et la Hollande, et arme ses corsaires contre les Espagnols.

ESPAGNE.

Madrid, le 21 octobre. — L'ordonnance suivante a été publiée par le capitaine-général de cette province :

« La commission exécutive militaire de Madrid ayant exposé au ministre de la guerre son vœu de voir fixer les degrés de peines applicables à certains délits, et la commission militaire de Valence ayant pareillement exprimé ses doutes au sujet du nommé Salvador Lorens, accusé d'avoir crié *mort au roi* ! S. M. ne pouvant voir avec indifférence l'abus notoire et honteux que font les révolutionnaires de sa clémence naturelle, au mépris de sa dignité, et au scandale de l'Europe, se voit forcée de faire violence à la bonté de son cœur, et, d'après l'avis de son conseil suprême de guerre, elle veut et ordonne ce qui suit :

Art. 1^{er}. Tous ceux qui, depuis le 1^{er} octobre 1823, se sont déclarés ou se déclareront par des faits quelconques ennemis des droits légitimes du trône, ou partisans de la soi-disant constitution de Cadix, seront sujets à la peine de mort.

2. Tous ceux qui écriront des brochures ou journaux tendant à la même fin, seront soumis à la même peine.

3. Ceux qui, dans des lieux publics parleront contre la souve-

raineté de S. M., ou en faveur de la constitution abolie, dans le cas où leurs discours ne produiraient aucun acte formel, seront punis de 4 à 10 années de *préside*.

4. Ceux qui tenteront de séduire leurs concitoyens pour former des partis, et se procurer des moyens d'agir offensivement, seront réputés criminels de lèse-majesté et punis de mort.

5. Ceux qui exciteront des insurrections dont le but serait de contraindre le roi à un acte contraire à sa volonté, seront punis de mort; mais si le but de l'insurrection n'était pas d'une nature aussi coupable, leur peine ne sera que de 2 à 4 ans de *préside*.

6. L'ivresse ne sera point admise pour excuse, lorsqu'il sera prouvé que le délinquant est sujet à ce vice.

7. C'est au discernement et à l'équité des juges à déterminer la force des preuves pour ou contre le prévenu.

8. Le cri de *muera el rey* (mort au roi) entraîne la peine de mort.

9. Les francs-maçons, *comuneros*, devant être considérés comme ennemis de l'autel et des trônes sont sujets à la peine de mort et à la confiscation de leurs biens au profit du trésor royal, comme coupables de lèse-majesté divine et humaine, excepté ceux qui se trouvent compris dans l'amnistie du 1^{er} août de cette année.

10. Tout Espagnol, de quelque classe, qualité et distinction qu'il soit, sera soumis aux peines ci-dessus, et d'après le jugement des commissions militaires exécutives.

11. Ceux qui oseraient prononcer des cris d'alarme et de subversion, tels que *vive Riégo*, *vive la constitution*, *mort aux serviles*, *vive la liberté!* doivent être sujets à la peine de mort. (Et.)

Le roi, par un décret du 8 de ce mois, ordonne que tous les jeunes gens, déjà tonsurés, et jouissant de bénéfices ecclésiastiques, soient astreints comme les autres citoyens au service militaire, s'ils ne portent point l'habit ecclésiastique et ne manifestent point l'intention de se vouer au ministère sacré.

(Correspondance particulière.)

Si notre monarque, dont on célèbre aujourd'hui l'anniversaire, voulait suivre les conseils qu'il a reçus d'un auguste souverain, il proclamerait une amnistie de fait; car, depuis l'acte qui porte ce nom, nul Espagnol n'est rentré dans sa patrie. La position de ceux qui vivent dans l'exil sur une terre étrangère, est ambitionnée par ceux qui, ne pouvant obtenir des passeports, sont forcés non-seulement d'être spectateurs de ce qui se passe journellement sous leurs yeux; mais encore de rester dans une anxiété perpétuelle sur le sort qui leur est réservé. (Constit.)

« Les excès des volontaires royalistes espagnols ont fini par soulever les esprits contre eux: depuis quinze jours, on en a trouvé plusieurs assassinés. On a remarqué que tous ont été trouvés le visage couvert d'un *laissez-passer* qu'ils reçoivent de leurs autorités municipales respectives. » (Journ. des Débats.)

ANGLETERRE.

Londres, le 26 octobre. — M. Borel, nommé ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour de Lisbonne, est arrivé à Londres, venant de la Hollande, et il est descendu à l'hôtel de Mivart.

— Extrait du *Hampshire Telegraph*: « Le vaisseau de S. M. le *Phaëton*, de 46 canons, capitaine H. E. P. Stuzi, est arrivé ici vendredi, venant de Malte, Alger, Gibraltar et Lisbonne, et il a apporté des dépêches importantes au gouvernement. Il a quitté Malte le 19 août, ayant à bord 130 pèlerins d'Alger, qui avaient été tenus comme prisonniers dans cette île. Il les a débarqués à Alger le 29 du même mois. Ils ont exprimé la plus vive reconnaissance du bon traitement qu'ils ont reçu à Malte depuis leur capture, et particulièrement dans leur traversée sur le *Phaëton*. Peu après le débarquement de ces captifs, il est survenu un terrible ouragan, qui a forcé ce vaisseau à couper son cable et à prendre le large. Deux jours après, il est retourné dans la baie, avec l'espoir de retrouver le cable et l'ancre, mais il n'y a pas réussi. L'escadre Hollandaise avait quitté Alger, la veille du jour où le *Phaëton* y est arrivé, l'amiral hollandais n'ayant pas réussi à obtenir la paix avec les barbares sous la condition de ne pas payer un tribut à l'avenir; mais le dey, ayant une haute estime pour le roi des Pays-Bas, a renoncé à l'arrière. Les Hollandais devront, dans le terme de trois mois, faire connaître leur option entre la paix ou la guerre. Le *Phaëton* est arrivé à Lisbonne le 3 octobre, et il est reparti le 12, avec des dépêches de sir W. A'Court. Il a amené en Angleterre le colonel sir Parker Carrol, du 18^e régiment, le révérend M. Radcliffe, le lieutenant Harrisson, du 95^e, vingt-deux réfugiés espagnols, venant de Gibraltar, auxquels un asile a été refusé à Lisbonne, et environ 35 marins invalides de notre escadre de la Méditerranée.

(*) Voyez art. Angleterre.

— Le *Courier* dément le bruit qui s'est répandu, qu'il était question de discontinuer les secours qui ont été accordés jusqu'à présent aux réfugiés espagnols; mais il rappelle que le gouvernement anglais a toujours eu soin de donner à entendre que ces secours n'étaient que temporaires.

— On lit dans le *Morning-Herald* de ce jour, sous la rubrique de Paris, 19 octobre, ce qui suit: « Le projet de retirer l'armée d'occupation de l'Espagne n'est qu'une ruse de guerre. Nos ministres ont intention de faire embarquer à Cadix, à bord des vaisseaux de guerre que l'on sait avoir fait voile de Toulon pour ce port, un corps de troupes françaises destiné pour Alvarado, où il serait joint par toutes les troupes disponibles à la Martinique. Cette expédition aurait Brest pour point ostensible de destination, et l'on suppose qu'on expliquerait sa non-arrivée dans ce port par les vents contraires ou quelque autre prétexte aussi frivole. »

— Certains journaux répètent que sir Frédéric Adams s'est rendu en personne à Napoléon de Romanie. Nous répétons à notre tour que ce fait n'est pas vrai, et peut-être notre démenti aura quelque valeur en attendant que les ministres de S. M. jugent à propos d'informer officiellement nos confrères que sir F. Adams n'a pas fait le voyage en question.

Le lieutenant Cramer, officier de la frégate *la Sybille*, est arrivé à l'amirauté avec des dépêches du lord haut-commissaire de S. M. dans les îles Ioniennes.

— D'après les nouvelles du Brésil rapportées par les journaux américains, il paraît que la conduite de l'empereur n'est pas vue de très-bon œil par les habitans de Rio-Janéiro. Il est constamment environné d'anciens Portugais résidant dans cette capitale; et les ennemis de l'ordre social ont si bien profité de cette circonstance, qu'ils ont fomenté des divisions du nord au midi de cet état.

L'on a reçu de Maranhão sous la date du 10 septembre, les nouvelles suivantes: « Le commodore Taylor ayant levé le siège de Fernambucco, l'empereur a ordonné à lord Cochrane de s'y rendre avec une escadre et des troupes. Il y est arrivé le 27 août, après avoir débarqué des soldats sur la côte d'où il sont allés devant Fernambucco, qui se trouve ainsi bloqué par terre et par mer. Lord Cochrane a commencé ses opérations le 2 de ce mois, les Fernambuccains n'ayant acquiescé à aucun arrangement dans le terme de trois jours qu'il leur avait accordé. Il s'approche le soir pour bombarder la ville et se retire le matin. Cela indique qu'il craint les forts, qui sont bien fortifiés. On croit généralement que Fernambucco ne peut pas tenir long-tems contre les forces de lord Cochrane, n'ayant des vivres que pour soixante jours, suivant le rapport d'un brick qui est venu de ce port aujourd'hui. Un parti s'est formé dans le pays pour destituer le président et le gouvernement actuel. Ils ont eu l'audace de venir jusqu'à une portée de pistolet de l'embouchure des canons; mais dans la nuit où l'attaque devait être faite sur la ville, ils ont décampé sans qu'on en sache la raison. On dit qu'il y a eu de la discorde parmi les officiers, et que quand l'heure est venue, il n'y avait aucun chef sur le lieu. »

— Les dernières nouvelles arrivées de la Havane par la voie de Charles-Town annoncent que le colonel Rodriguez, qui avait cherché à soulever le peuple de Matanzas, n'avait pas encore été pris; il fuyait avec un petit nombre de ses compagnons vers Quays. Un schooner avait été envoyé à sa poursuite. De nombreux pirates continuent de rôder autour de l'île de Cuba, et de commettre toutes sortes de déprédations. Quelques habitans prétendent que ces pirates sont d'accord avec certaines maisons de commerce de l'île.

— Mme. Catalani donne des concerts dans différentes villes, et est toujours entendue avec admiration. Son mari M. Valabrègue, ancien officier, vient d'être décoré par le roi de France de la croix de St.-Louis, en récompense de services rendus, à différentes époques, à ses compatriotes exilés dans divers pays étrangers.

ITALIE.

Rome, le 5 octobre. — On a célébré l'anniversaire du couronnement de Léon XII.

— Le 1^{er} octobre, M. le cardinal Pedicini se transporta en cortège au collège Romain, pour en faire la remise aux jésuites, conformément au bref du 17 mars. Le cardinal prononça un discours latin, où il fit l'éloge de la compagnie, et le général lui répondit. S. Em. se porta ensuite dans l'église de Saint-Ignace et dans l'oratoire, et les jésuites en prirent possession avec les formalités accoutumées.

Pesaro, le 15 octobre. — Notre ville est encore dans la consternation d'un événement tragique qui s'est passé ici le 8 octobre. Alexandre Perrotti, prêtre et professeur d'éloquence au collège de cette ville, jouissait, à juste titre, d'une double réputation de science et de piété. Qu'on juge de la surprise de ses serviteurs, lorsqu'en entrant dans sa chambre, ils la trouvèrent inondée de sang, et leur malheureux maître se débattant dans les convulsions de l'agonie, par suite de blessures qu'il s'était faites lui-même à la gorge avec un rasoir. Bientôt les secours sont arrivés: on a arrêté le sang, on a bandé les plaies; mais tout l'art des médecins n'a pu sauver cet homme respectable des suites de sa propre fureur. On a cherché à en pénétrer la cause, et d'après le caractère bien connu de M. Perrotti, et sa conduite constamment sage et raisonnable, les plus habiles docteurs ont attribué cet acte de désespoir à cette disposition hypocondriaque qui, poussée à son dernier terme, prend le nom de mélancolie vraie. Revenu, quelques instans avant sa mort, à l'usage accoutumé de sa raison, le malheureux Perrotti a témoigné le plus vif regret du scandale qu'il donnait par son suicide, et il s'est éteint après avoir pieusement rempli tous ses devoirs de chrétien.

FRANCE.

Paris, le 27 octobre. — Dans l'après-midi, S. M. a travaillé avec M. le comte de Villele, ministre des finances.

— On assure que le sacre de S. M. Charles X sera fait, selon l'ancien usage, à Reims, on annonce même qu'un architecte habile, M. Mazois, est parti pour cette ville, afin de déterminer les travaux qui doivent être faits pour cette auguste cérémonie.

— Les peintures dont M. Gros a été chargé de décorer la coupole de l'église de Sainte-Geneviève, sont terminées. Les quatre grandes phases de la monarchie française, figurées par quatre groupes dont les personnages principaux sont Clovis, Charlemagne, Saint-Louis et Louis XVIII, occupent la partie inférieure de la coupole. Plus haut, est placée Sainte-Gene-

viève, à laquelle s'adressent les vœux et les prières des quatre rois à genoux devant la patronne de la France. Cette peinture comporte 3256 pieds carrés de superficie.

— Notre correspondant d'Augsbourog nous mande:

« Un courrier extraordinaire expédié par l'internonce impérial à Constantinople, a apporté à Vienne des dépêches d'une nature tellement importante, qu'elles ont donné lieu à la tenue d'un conseil à la chancellerie des affaires étrangères, à l'issue duquel un courrier a été expédié à l'ambassade d'Autriche à Pétersbourg. (J. de Paris.) »

— S. Exc. le ministre de la marine vient de charger M. Da Olmi, professeur des sciences naturelles, de construire cinq grands modèles de citernes d'épuration, inventées par cet estimable savant, à l'effet de préserver de la putréfaction, et améliorer en même tems l'eau potable qu'on embarque sur les vaisseaux. Outre cette honorable commission, M. Da Olmi a reçu encore celle de confectionner une quantité assez considérable de biscuit, ou pain des marins, d'après un procédé qui rend cet aliment beaucoup plus nourrissant et sa fabrication aussi simple qu'économique. Le tout sera envoyé, dans les ports, et soumis à des épreuves positives exécutées sur mer.

— Voici quelques nouveaux détails sur Papavoine, dont les interrogatoires se succèdent toujours sans interruption: « Papavoine a été employé à Brest dans l'administration de la marine; sa conduite lui a mérité l'estime de ses chefs et lui a fait obtenir une pension de 350 fr., quoiqu'il n'eût pas servi le tems nécessaire pour y avoir droit. Il a été regretté dans cette administration. Les renseignements que l'on a pris sur sa vie ne lui sont pas moins favorables. Il a fait plusieurs voyages à Paris. Il est environ avant le double assassinat commis à Vincennes, il a cherché à connaître la retraite des enfans qui ont été égorgés. Une femme de Vincennes déclare, dit-on, qu'il l'a chargée de prendre à cette époque des informations sur leur demeure et qu'il lui a laissé son adresse afin qu'elle pût lui faire part de ce qu'elle aurait découvert à cet égard. La femme, ajoute-t-on, représente le carré de papier sur lequel Papavoine a écrit son adresse, et le prévenu ne méconnaît pas son écriture. Par les perquisitions qui ont été faites chez lui, on n'a trouvé aucun papier qui le compromît ni qui pût compromettre toute autre personne; mais on a trouvé dans sa malle deux couteaux fraîchement passés sur la meule et dont les lames se terminaient en pointe. Cependant l'assassinat a été exécuté avec un couteau de table acheté chez un épicier de Vincennes. L'épicier ne voulait pas vendre un couteau seul; il voulait en vendre une douzaine ou une demi-douzaine, et il y eut sur ce sujet un petit débat entre l'épicier et celui qui achetait le couteau; enfin celui-ci obtint de n'en prendre qu'un en le payant 15 sous. L'épicier prétend que c'est Papavoine qui a acheté le couteau; il affirme le reconnaître. Sa femme n'a pas fait attention à la personne qui achetait; elle était occupée pendant que ce marché s'est fait; elle a seulement remarqué le nom du chapelier qui avait vendu le chapeau de cette personne, et ce nom était Crosnier ou Lecrosnier. Or, au fond de la coiffe du chapeau de Papavoine, endroit où les chapeliers mettent ordinairement leur adresse, on a en effet trouvé le nom de Crosnier ou Lecrosnier. Ainsi le chapeau du prévenu deviendrait une pièce de conviction. Au reste, Papavoine est toujours reconnu par le soldat auquel il a demandé le plus court chemin pour sortir du bois et surtout par la mère des deux malheureux enfans. Cependant il ne perd pas le sang-froid qu'il a montré dès les premiers momens de son arrestation, et il répond avec calme et avec réflexion aux questions qui lui sont faites. On l'a conduit dernièrement à l'école de médecine pour examiner la nature de certaines taches qu'on remarque sur ses habits; mais la substance qui a occasionné ces taches n'est pas du sang. »

Cours de la bourse du 27 octobre. — 5 p. c. consol. 102 fr. 30 c. Empr. royal d'Espagne, 58 7/8 act. de la banque, 1975. La fin du mois, à 3 h. était à 102 fr. 44 c.

AFFAIRES DE GRECE

Rhodes, le 22 août. — On assure que si l'escadre égyptienne était attaquée, il lui faudrait au moins une journée pour débarrasser ses batteries des hardes, caisses et effets qui y sont entassés, ainsi que des troupes dont une grande partie se trouve à bord des bâtimens de guerre. Le 20 août, la frégate montée par Ibrahim-pacha mit à la voile, et donna le signal à l'escadre d'en faire autant, ce qui a été exécuté avec beaucoup de lenteur, car nous avons encore aujourd'hui un grand nombre de bâtimens en vue. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour les Turcs est le découragement de cette armée, qui fait fort douter de l'exécution des plans qu'on lui suppose: le débarquement en Morée.

(Le port de Rhodes est à demi-comblé. On sait comment Rhodes, après avoir été reprise par les chevaliers hospitaliers, conduits par leur grand-maitre Villaret (couverts de peaux de brebis, ils s'étaient traînés sur les mains au milieu d'un troupeau, pendant un épais brouillard, jusqu'à dans la ville, et après avoir égorgé la garde ils introduisirent l'armée chrétienne), fut occupée par Soliman, qui perdit cent mille hommes devant ses murs.)

SYRA, le 22 août. — Trois individus sont arrivés ici, un Français, un Piémontais et un Romain. Le premier est, dit-on, le fils du général Berton. Ils se rendent en Morée.

Une frégate anglaise a été à Hydra. Le commandant y a désapprouvé, dit-on, la conduite du capitaine York, et autorisé les Grecs à couler bas tout navire anglais au service des Turcs.

On doit former à Napoléon de Romanie un corps d'artillerie. M. Vautier doit être un des officiers chargés de l'organisation de ce corps.

MRELI, le 4 septembre. — Les bateaux des Grecs se sont emparés hier d'un bateau turc qui se trouvait près d'Adramité, dans le golfe de ce nom.

CNO, le 8 septembre. — Omer pacha est rentré à Négrepont avec ses troupes. L'Attique est libre et tranquille.

Odyssée était attendu de jour en jour à Athènes. Ce chef doit aller occuper le passage des Thermopyles avec 1,500 Albanais, par précaution seulement, car on sait que Bozzaris a battu et dispersé, dans les environs de Salona, l'armée turque qui descendait vers l'Attique.

D'un autre côté, l'armée morote s'organise avec activité. Le gouvernement grec est déjà en mesure d'opposer plus de 30 mille hommes à l'expédition égyptienne dont la péninsule est menacée. Colocotroni est parti récemment avec un corps de 500 hommes, pour presser le siège de Patras.

NAXIE, le 11 septembre. — Le gouvernement grec a envoyé trente hommes ici pour arrêter et conduire à Napoléon de Romanie l'archevêque grec, accusé d'avoir envoyé au nom des habitans de l'île, un acte de soumission au capitain-pacha.

SMYRNE, le 17 septembre. — Nous savons ici, par le retour de l'escadre, qu'en effet six brûlots ont été coulés; mais le 7e. et le 8e. se sont attachés, l'un à la frégate égyptienne l'AFRICA et l'autre à un brick de la même escadre, et qu'ils les ont incendiés.

Corsou, le 27 septembre.

On reçoit, par Ithaque, Zante et Céphalonie, la nouvelle qu'il y a en Morée de grandes fêtes à l'occasion de la destruction totale des flottes de Constantinople et d'Alexandrie. Les héros grecs ont déjà livré trois combats aux Barbares. Après avoir brûlé, pris ou coulé bas une centaine de bâtimens, tant grands que petits, dans les affaires précédentes près de Rhodes, de Cos, de Boudroum et de la côte de Caramanie, ils ont enfin réussi à incendier la dernière et la plus belle frégate de Méhémed-Ali. Elle avait à bord son fil-

Amiral Ismaïl Gibraltar, et un pacha d'origine française, qui a embrassé l'Islamisme. Lorsque ceux-ci ont voulu échapper aux flammes en se jettant sur un autre bâtiment, ils se sont trouvés entre les chaloupes des Grecs, qui dans des occasions semblables sont toujours prêts à faire des prisonniers. (C'est ainsi qu'ils ont pris près de Samos le neveu du bey de Tunis.) Dans cette dernière affaire, l'amiral égyptien, le fils de Méhémed-Ali, et le pacha français ci-dessus sont tombés entre leurs mains, et ont été conduits en triomphe à Napoléon de Romanie avec une frégate, une corvette, et un bâtiment chargé de huit millions de piastres turques. Dans le second combat près de Rhodes, les Grecs ont pris aussi 32 transports, partie de la flotte turque, partie de la flotte égyptienne.

INTERIEUR.

Bruxelles, le 29 octobre. — Au nombre des personnes qui ont eu l'honneur d'être admis avant-hier à l'audience de S. M., on a remarqué plusieurs manufacturiers et artistes de la ville de Tournai, que le roi a accueillis avec la plus grande bienveillance. M. Deflaine-Serre, célèbre relieur de la même ville, qui rivalise dans son art avec les plus fameux relieurs de Paris et de Londres, a présenté à S. M. le *Recueil de tous les uniformes des troupes des Pays-Bas*, un vol. in-4°, qui est un chef-d'œuvre de reliure. Cette branche d'industrie se perfectionne dans la Belgique comme toutes les autres.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 28 octobre.

La séance est ouverte à une heure et demie; il y a 74 membres présents. On lit une missive de la secrétairerie d'état renfermant les dispenses accordées par S. M. pendant l'intervalle de la session et en vertu de l'art. 68 de la loi fondamentale. La liste de ces dispenses sera imprimée et distribuée aux membres.

La chambre reçoit l'hommage de la *Description historique et statistique de Java et de l'Archipel indien*.

La section centrale fait rapport sur le projet de loi relatif au mariage du prince Frédéric.

Le président en fixe la discussion à samedi.

M. Fontein-Verschuer demande que l'on passe d'abord à la discussion, puis que la chambre est convoquée pour cet objet.

M. Dotrengé dit que le projet ne souffrira ni opposition ni discussion, mais qu'il faut, d'après le règlement, qu'il y ait un délai entre le rapport et la discussion.

La chambre ordonne que le rapport sera imprimé et distribué aux membres, et le jour pour la délibération reste fixé à samedi à une heure; la séance est ajournée jusqu'à ce jour.

LIÈGE, LE 30 OCTOBRE.

Le journal paraîtra demain, pour que nos abonnés ne soient point privés de nouvelles pendant deux jours. — LUNDI FÊTE.

La supériorité de l'enseignement simultané, appelé méthode d'Amsterdam, est tellement reconnue qu'il se propage de plus en plus. Ses procédés pour le développement de l'intelligence, ajoutent encore à l'excellence de cet enseignement, que non-seulement un des ministres de S. M. a adopté pour ses enfants, mais que même S. A. R. le prince d'Orange fait suivre dans l'instruction des jeunes princes ses fils. (J. de Bruxelles.)

Depuis l'introduction récente du système des bateaux à vapeur, la traversée de Naples à Palerme, qui durait souvent près d'une semaine, se fait maintenant en vingt-quatre heures.

Le titre du nouveau ou plutôt du futur roman de M. Darlin-court est maintenant connu: c'est l'*Etrangère*. On prétend savoir que celui-ci sera écrit en français.

M. Panckoucke vient de faire paraître le premier volume d'une collection bien intéressante; c'est la *Traduction de tous les classiques grecs, latins, anglais, italiens, espagnols, allemands, etc.* Cette vaste entreprise, pour laquelle aucune dépense n'a été épargnée; et qui est dirigée par une société de gens de lettres, ne peut manquer d'obtenir un grand succès. L'exécution typographique est extrêmement remarquable. Le texte est placé en regard.

SPECTACLE. — REPRÉSENTATIONS DE MARTIN.

Le Chaperon rouge. — Le Nouveau Seigneur. — Joconde.

Lorsqu'un grand acteur arrive de Paris en province, des jouissances neuves nous sont promises; heureux de juger soi-même un talent préconisé des autres, chacun apporte sa part d'admiration toute prête, ne demande qu'à placer son enthousiasme et s'attache à trouver le point le plus brillant du météore qui éclaire pour quelques jours notre horizon dramatique. Le talent de Martin ne se fait pas chercher long-tems; dès les premières mesures de *Rodolphe, naïves pastourelles*, on a pu apprécier le chanteur; dès la scène de *Rodolphe avec le bailli*, l'excellent comédien était connu. Mais c'est surtout dans les deux plus jolis morceaux de la pièce qu'on a pu jouir de tout le charme de ce talent délicieux; je parle du duo du second acte avec *Nannette*, et de l'air du troisième, *voici l'heure charmante*. Là, comme dans le duo du *Nouveau Seigneur: vous n'êtes plus à votre place*; comme dans la romance de *Joconde: un berger tendre et discret*, on a trouvé cette pureté de sons ravissante, ce goût exquis dans les ornemens, cette aisance, cette heureuse aisance sans laquelle les arts ne sont rien, et cette chaleur de l'ame sans laquelle il n'est ni mélodie ni expression, et partant point de musique. De la grâce partout, et jamais d'effort; voilà ce qu'il faut faire remarquer aux acteurs, et je dirai même aux parterres de province. Peut-être y avait-il autrefois quelque chose de plus hardi dans le chant de *Martin*, mais aujourd'hui il s'est rapproché plus encore de la suavité de l'école italienne. Je n'entends pas là de ces traits qui visent à l'effet, de ces roulades ambitieuses, de ces éclats de voix qui semblent dire à la fin d'un morceau de chant, comme les anciens enterrant leurs pièces: *vous, peuple, applaudissez*. Pourquoi faut-il que le goût, chose si simple, soit si difficile et si rare? Cela est vrai pour les artistes comme pour ceux qui les jugent.

Demandez à *Martin* si généralement les morceaux qu'on a le plus applaudis à ces deux représentations, sont ceux où il a été le plus content de lui-même: vous verrez que l'opinion de ses juges sera bien différente de la sienne. Tant il est vrai, que dans les arts comme ailleurs, nos jugemens se ressentent de nos habitudes, et que c'est seulement après avoir eu les moyens de comparer constamment le beau avec ce qui ne l'est pas, qu'on parvient à le reconnaître et à le sentir partout où il existe. Les dilettanti de Louvois ne vous admettent à prononcer sur le mérite de leurs chanteurs ou de leurs opéras, qu'après que vous pouvez justifier d'une éducation musicale de deux cents représentations de l'*opéra-buffa*; cette exclusion est sévère, et surtout désobligeante pour nous autres provinciaux; mais, je n'oserais pas dire qu'elle soit fort exagérée.

Toutes ces observations s'appliquent autant à *Martin*, comme comédien que comme chanteur. Quand un trait se présente dans le dialogue, il ne vient pas se pencher au-dessus de la rampe pour dire au parterre: prenez-y garde, je vais vous lâcher une plaisanterie, voici le moment de rire. C'est au contraire un homme de bon ton qui sait qu'il n'y a plus d'esprit dès qu'on s'attache à le faire valoir. Le trait vous a échappé? tant pis pour vous; le bon mot, comme dit Montesquieu, va mourir dans l'oreille d'un sot, et voilà tout. Voyez-le dans les premières scènes du *Chaperon*, ce n'est pas un mauvais plaisant attachant beaucoup d'importance à tourmenter ce pauvre bailli; c'est un prince qui, sans trop abuser de sa supériorité, veut bien s'amuser en passant de la sottise d'un subalterne. Dans le duo du *Nouveau Seigneur*, avec quelle amabilité il se joue de la petite *Babet*; c'est toujours *Frontin*, gai, badin, mauvais sujet, mais valet qui s'approche de la bonne compagnie, heureux et jaloux d'exercer un seul jour toute l'influence du maître. Lorsqu'à la fin du premier acte de *Joconde*, *Robert* et son confident sûrs d'être trompés méditent leurs projets de vengeance, comme *Joconde* conserve son caractère et son excellent ton. Il s'écrie: *Il nous faut des victimes*, il y a là du dépit, mais déjà de la plaisanterie; déjà consolé par l'idée de ses succès futurs, il rit du courroux de *Robert*. Voilà le tact qui appartient à un acteur homme d'esprit et de bon ton, mais qui suppose aussi toutes ces qualités réunies dans l'auditoire qui l'a formé.

Puisque nous en sommes aux éloges, rendons aussi pleine justice à nos acteurs. Avant tout, il faut dire à la louange du chef d'orchestre, que bientôt il aura fait recouvrer à nos musiciens leur ancienne réputation; l'exécution gagne chaque jour.

Letellier a chanté d'une voix charmante et avec beaucoup de pureté les couplets de *Rose d'amour*; surtout le premier. Peut-être faudrait-il presser un peu le mouvement, comme Ponchard le fait, c'est un moyen d'éviter la monotonie qui résulte de la répétition des trois couplets. C'est ainsi que *Martin* chante le duo du *Chambertin* beaucoup plus vite qu'on ne le fait d'ordinaire; la phrase musicale y perd peut-être; il y donne moins de voix; mais cela sauve les longueurs du morceau. M^{de} Dorgebray a soigné ses deux rôles dans *Joconde* et le *Chaperon*; M^{lle} Amélie a chanté avec beaucoup de goût la jolie romance: *Vous avez des droits superbes*, et cette fois, il faut le dire, avec une heureuse sobriété d'ornemens, et surtout d'efforts.

Il semble que cette année il ne fallait rien moins que le talent de *Martin* pour décider le public à venir au spectacle; mais le premier pas est fait; la salle a été comble ces deux jours: *Jeannot et Colin*, *Lully et Quinault*, *Gulistan*, que *Martin* n'a pas joué depuis long-tems, et les représentations de la semaine prochaine, nous assurent encore d'heureuses et chaudes soirées. *N. V. au 20.*

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 29 octobre.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 homme; savoir:

Joseph-François-Léopold-Jean-Nepomucène Dejardin de Bernabru, âgé de 46 ans, major de la maréchaussée royale, au service de S. M. le roi des Pays-Bas, pensionné, rue Pierreuse, célibataire.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche, 31 octobre, pour la quatrième représentation de *M. Martin*, la FÊTE DU VILLAGE VOISIN, opéra en trois actes. *M. Martin* remplira le rôle de *Henri*. Suivi de MA TANTE AUBRE, opéra en deux actes. *M. Martin* remplira le rôle de *Frontin*.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(202) Aujourd'hui dimanche et demain on jettera une roue de dindons, chez DUCHESNE, à l'Anneau d'or, faub. St. Laurent.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

J. F. PERET, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce matin des anchois nouveaux, huîtres anglaises très-fraîches et saurets d'Hollande.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Magasin à prix fixe, en gros et en détail.

Le Sr. J. Fr. COULON, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, n° 316, à Liège.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faillite de Max.-J. VINCENT.

(201) Le syndic provisoire invite les créanciers qui lui ont remis leurs titres à comparaître le 20 novembre 1824, à 8 1/2 heures du matin, au local des audiences du tribunal de commerce, séant à Liège, pour faire procéder à la vérification de leurs créances en présence de M. Bellefroid, juge-commissaire, qui en dressera procès-verbal.

Un jeune chien danois s'est égaré samedi 30 octobre dans la matinée sur le quai d'Avroy. — Bonne récompense à celui qui le ramènera à l'hôtel de Flandre.

Il répond au nom de *fiston*.

Pharmacie à vendre à Tongres, sur la Plaine, N° 126.

AVIS aux Magistrats, au Barreau et à toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des lois et de la jurisprudence.

M^r MERLIN en réclamant naguère contre la publication annoncée par le sieur Walhen et comp^e d'une contrefaçon de ses œuvres, a averti le public qu'il avait un moyen infailible de mettre le contrefacteur dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'il prendrait à l'égard de ses souscripteurs.

Il vient d'en faire usage, en se décidant à publier incontinent, avec additions et corrections, une réimpression de son RÉPERTOIRE UNIVERSEL DE JURISPRUDENCE et de ses QUESTIONS DE DROIT et en prenant des arrangements avec un libraire belge, pour faire simultanément imprimer ces ouvrages à Bruxelles et à Paris. De cette manière, cette importante collection, placée sous la sauve-garde des lois qui garantissent la propriété littéraire en Belgique, corrigée et augmentée par l'auteur, prendra un caractère et une importance toute nationale.

P. J. COLLARDIN, imprimeur-libraire de l'Université, ayant acquis le droit exclusif de débiter cette réimpression dans le ressort de la cour de Liège, a ouvert, dès ce moment, une souscription qui offrira de grands avantages aux personnes qui souscriront immédiatement.

Cette collection se composera du Répertoire en dix-sept volumes in-4° et des Questions en 6 vol. aussi in-4°.

Le tout imprimé avec le plus grand soin, sur très beau papier, etc., etc., etc. A partir du 30 septembre dernier il doit paraître un volume chaque mois.

Le prix pour les souscriptions qui seront prises avant le 1^{er} janvier prochain est de 13 francs par volume : passé cette époque il sera porté à 15 francs pour ceux des volumes qui seront à paraître alors.

VENTE DE VINS.

(197) Il sera vendu publiquement le jeudi 4 novembre prochain, à 2 heures de relevée, à la maison de M. Winand-Steins, commissionnaire, rue Féronstrée, n° 665, à Liège, par le ministère du notaire DUSART, pour compte de qui il appartiendra :

19	pièces	vin	Bordeaux ordinaire	de	1820
4	pièces	id.	Médoc	de	1822
4	pièces	id.	Montferrant	"	1820
4	pièces	id.	Tavel	"	1822
3	pièces	id.	Muscat	"	1822

200 bouteilles Champagne non mousseux de 1811.

(198) Mercredi prochain, trois novembre 1824, aux deux heures de relevée, il sera procédé à la maison n° 356, rue du Verd-Bois, vis-à-vis de l'hospice des incurables, à la vente des objets suivans : linges, habillemens, argenterie, literies, livres ecclésiastiques, vin en bouteilles, boiseries et quantité d'autres objets. Le tout argent comptant.

DELONCIN, greffier.

(199) J. J. GAUTHIER, instituteur, rue Saint Severin, N° 673, prévient le public qu'il a ouvert une classe du soir depuis six heures jusqu'à huit. Il enseigne la langue française par principes, l'Arithmétique tant ancienne que décimale, tout ce qui a rapport au commerce et les premières notions de la langue hollandaise. On trouve chez lui papiers, plumes, encres, crayons, registres, etc. à des prix modiques. Le même vient de recevoir un assortiment de livres ornés de jolies gravures, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, et autres qu'il vend et donne en lecture par volume.

(102) La veuve CHARLES, née DENEUMOUIN, place Saint Denis, N° 743, a reçu un assortiment de belles toiles de Brabant, de toute largeur, ainsi que toile bleue pour sarrau, lin de Flandre, chandelles de Brabant et fromage d'Hollande, première qualité.

A vendre de gré à gré une pièce de terre, contenant 279 perches 878 perches, située à Faimé, commune de Selles. S'adresser pour connoître le prix et les conditions à M^e. LIBENS, notaire, à Liège.

EXPROPRIATION FORCEE.

On rappelle au public que l'adjudication définitive des biens immeubles saisis sur les enfans de feu Jean-Baptiste Lambotte, en son vivant maire d'Hermalle, demeurant à la Mailleue, est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Huy, le 2 novembre 1824, à neuf heures et demie du matin. La vente en sera faite en deux lots. Le premier se compose de ceux repris sous les n°s. 1^{er}. et suivans, inclus 11^e. du cahier des charges (ou 1^{er}. et suivans, inclus 7 du placard) et le second du surplus des biens saisis, compris sous les n°s. 12, 13 et 14 du même cahier des charges (8, 9, 10, 11 et 12 dudit placard.) La vente en sera d'abord faite en masse et ensuite divisément et par lots comme dit est. Le tout conformément au cahier des charges.

A. TOMBEUR, avoué

(200) Catalogue de Livres de Jurisprudence, Histoire, Littérature, Dictionnaires, Voyages, Romans, Piété et Classiques, dont la vente aura lieu mardi 9 et jeudi 11 novembre, à 2 heures de relevée, par le ministère de M^e. DELVAUX, notaire, sur la Place-Verte, où le Catalogue se distribuera de même que chez M. F. LOXHAY, Imprimeur, rue de Magdeleine, N° 103, à 10 centimes. — Dictionnaire géographique, par Bruzen-la-Martinière, 10 vol. in-fol.

VENTE DE CHEVAUX.

(193) Mercredi 10 novembre 1824, à une heure de relevée, à la houillère de la nouvelle Haye, faubourg St.-Gilles, le notaire DELVAUX vendra 30 bons chevaux tant aveugles que voyants, propres aux rouliers et cultivateurs. A crédit.

(193) Beaux capitaux très bien constitués à vendre. S'adresser chez M. F. J. FRÉSART, agent de change, rue vis-à-vis Ste. Croix, n° 867.

Une servante de bonne conduite, peut se présenter Quai sur Meuse à l'Eau, n° 946.

(173) Gerard DEMET, négociant, propriétaire de la maison de commerce de feu son père, sise vis-à-vis de l'hôtel de l'Aigle noir, rue Féronstrée, n° 821, à l'Anneau d'or, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'y recommencer le commerce d'aunage, et que son magasin est parfaitement assorti dans tout ce qui concerne cette partie; le choix et la qualité de ses marchandises, provenant des premières fabriques, lui font espérer de pouvoir justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non, avec remise et écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vue. S'adresser chez les Dlls. MAHOUX et de SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n. 319.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

(183) A louer à des personnes tranquilles, un appartement très ample, situé rue Hors-Château. S'adresser même rue n. 458.

(191) La maison de campagne et bien de Fragnée près de la barrière du Val-Benoit ayant été adjugés le 27 de ce mois à Madame veuve Demet, au prix de 19,656 fl. des Pays-Bas y compris les capitaux de rentes, outre 228 18 cents de frais de jugement et annonces, toute personne peut dans la huitaine surenchérir d'un dixième par une déclaration à faire au notaire RICHARD.

(184) Mercredi trois novembre 1824, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères de la maison n° 617, sur Avroy, à côté du couvent des ex-Augustins, à Liège, consistant en un corps de bâtiment à la rue; un autre bâtiment ensuivant et un jardin clos de murs. Il y a pompe et citerne.

On peut prendre connaissance des titres et du cahier des charges chez ledit notaire.

(185) La vente d'une pièce de terre située à Villers-le-Bouillet, qui devait avoir lieu à la requête des héritiers bénéficiaires Nicolas Collette, le 2 novembre, est postposée; il ne sera vendu ledit jour que la rente due par le sieur Erkens, telle qu'elle est désignée aux précédentes annonces et dont les titres sont déposés chez le notaire BOULANGER, à Liège.

Lundi huit novembre prochain, à dix heures du matin (au lieu du mardi 26 octobre), M. Courtin-Jordis, fera exposer en vente publique, en sa demeure rue Neuve, à Hodimont par le ministère du notaire LYS, un beau mobilier consistant en chaises, fauteuils et canapé rembourrés en crin, chaises et fauteuils couverts en paille, plusieurs belles tables en mérisier, dont une ronde à coulisses, une belle glace, plusieurs commodes, bois de lit, tables de nuit, trois poêles en fer coulé, une cuisinière, plusieurs miroirs et autres objets. La vente aura lieu argent comptant.

(175) Le jeudi 4 novembre 1824, à dix heures du matin, on vendra sur enchères dans le Bosquet, au petit Mont, commune de Seraing, cent soixante dix très beaux peupliers et bois blanc; plus environ quatre vingt dix sapins et tilleuls à crédit. — Le même jour à 4 heures après midi, au domicile de M^e. DEQUELDRE, notaire, à Seraing, on exposera aux enchères en location, pour 3, 6 ou 9 ans, 18 bonniers de terres labourables, situées à Marihaye, divisés en dix lots. S'adresser pour connaître les charges et conditions, chez M. F. J. FRÉSART, agent de change, à Liège, rue vis-à-vis Sainte-Croix, n. 867.

(158) A vendre 26 bonniers, quinze perches, six cent cinquante-deux palmes de terre labourable sis à Vlylingen et autres communes près de Maëstricht. S'y adresser au notaire DEFLISE, et à Liège, au notaire RICHARD, chargé de vendre ou louer présentement une maison, rue de la Sirène, avec pompe, n° 1115, près du Mont-de-Piété.